

**CONTRAT DE VILLE 2000 - 2006
AGGLOMERATION NANTAISE**

**GRAND PROJET DE VILLE
MALAKOFF – PRE GAUCHET**

Convention territoriale

SOMMAIRE

	Pages
PREAMBULE	3
ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION	4
ARTICLE 2 – ARTICULATION AVEC LE CONTRAT DE VILLE	4
CHAPITRE I - UN TERRITOIRE DONT LE DIAGNOSTIC GUIDE LA CONCEPTION DU PROJET	5
ARTICLE 3 – LE TERRITOIRE	5
ARTICLE 4 – DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS	5
Un taux de chômage élevé, des commerces de proximité fragilisés mais de réelles potentialités de développement	5
Une zone d'habitat peu attractive et enclavée mais des atouts au plan de l'environnement	6
Une tranquillité publique à affermir	7
Un système éducatif conforté au service de familles mieux soutenues	7
Une action sociale de proximité au service d'une citoyenneté réaffirmée	7
Des actions de santé publique et sociales développées en direction des populations en difficulté	8
ARTICLE 5 – L'ENJEU DU GPV	8
ARTICLE 6 – LA MISE AU POINT DU GRAND PROJET DE VILLE	9
CHAPITRE II - LA MISE EN ŒUVRE DU GRAND PROJET DE VILLE	10
ARTICLE 7 – LES INSTANCES DE CONDUITE DU PROJET	10
5.1 – Le comité de pilotage	10
5.2 – Le comité technique	10
5.3 – Les instances de projet	10
- Le directeur de projet	10
- L'équipe projet	11
- L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale	11
ARTICLE 8 – LA PARTICIPATION DES HABITANTS	11
ARTICLE 9 – L'ACTION DES SERVICES PUBLICS	11
ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINANCIERES	12
ARTICLE 11 – EVALUATION	13
ARTICLE 12 – REVISION DE LA CONVENTION	13

Préambule

« Le grand projet de ville est un projet global de développement social et urbain. Il vise à réinsérer un ou plusieurs quartiers dans la dynamique globale de leur agglomération. Il permet la mise en œuvre d'opérations lourdes de requalification urbaine dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitants et de marquer en profondeur et de manière durable la transformation d'image et la perception du quartier. Il a également pour objet de redonner une valeur économique à ces territoires par des actions de revitalisation et de revalorisation sociale. La conception du grand projet de ville, menée dès le départ avec les habitants, doit concilier des interventions ayant un impact rapide sur la vie quotidienne et des actions qui s'inscrivent nécessairement dans la durée.»

Claude Bartolone, Ministre délégué à la ville



A l'amont du château des ducs de Bretagne, les prairies inondables de la rive droite de la Loire ont été progressivement remblayées pour accueillir, à partir du dix-neuvième siècle, la gare et un nœud ferroviaire puis des implantations industrielles aujourd'hui en mutation, l'usine de traitement des eaux, le premier grand stade de Nantes et un ensemble de 1 642 logements HLM achevé en 1972.

Aujourd'hui le boulevard de Stalingrad, le canal Saint-Félix et la Loire délimitent un périmètre de 164 hectares, très proche du centre ville mais enclavé et morcelé par la présence de voies ferrées.

A l'intérieur de ce périmètre, le quartier d'habitat social Malakoff a bénéficié depuis dix ans d'un programme d'actions important au titre de la politique de la ville : signature d'une convention de quartier en 1990, classement en zone urbaine sensible en 1993, site prioritaire des contrats de ville successifs. Malgré ces initiatives, le quartier et ses habitants restent marqués par un phénomène de ségrégation urbaine et sociale.

La limite des actions de droit commun de la politique de la ville semble avoir été atteinte. Il est aujourd'hui nécessaire de rechercher une intervention à une autre échelle, en désenclavant le quartier, en tirant parti des potentialités du site et en renforçant la mixité sociale.

Le programme de renouvellement urbain fournit en conséquence l'occasion d'une intervention lourde permettant d'inverser ces tendances. Le Ministre délégué à la ville a retenu le 2 août 2000 la candidature présentée, à l'initiative de la ville de Nantes, par le Maire et par le Préfet de la Loire-Atlantique pour le quartier Malakoff-Pré Gauchet.

L'Etat, le Conseil régional des Pays de la Loire, le Conseil général de la Loire-Atlantique, la communauté urbaine de Nantes, la ville de Nantes et le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles ont convenu, chacun dans le respect de ses compétences, de fonder un partenariat afin d'élaborer et de mettre en œuvre le grand projet de ville de Malakoff-Pré Gauchet.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

Les partenaires signataires du grand projet de ville approuvent et s'engagent, dans le cadre de leurs compétences, sur les termes de la présente convention, qui précise :

- l'articulation du grand projet de ville avec le contrat de ville ;
- le territoire du grand projet de ville ;
- le diagnostic social et urbain du quartier et les orientations à mettre en œuvre ;
- l'enjeu du grand projet de ville ;
- les modalités de mise au point du grand projet de ville ;
- les modalités de mise en œuvre du grand projet de ville ;
- les modalités de financement ;
- les modalités d'évaluation.

ARTICLE 2 – ARTICULATION AVEC LE CONTRAT DE VILLE

L'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, la communauté urbaine de Nantes, les vingt et une communes de l'agglomération nantaise et le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles ont signé le 15 mai 2000 la convention cadre du contrat de ville 2000-2006. Cette convention désigne des quartiers prioritaires qui mobilisent de façon privilégiée les interventions publiques. La cité de Malakoff, zone urbaine sensible, fait partie de ces sites.

La présente convention est un avenant à la convention cadre du contrat de ville. Son appellation est « Convention territoriale du grand projet de ville Malakoff-Pré Gauchet ».

La convention cadre du contrat de ville est déclinée dans six conventions thématiques signées par les partenaires du contrat de ville :

- convention thématique n° 1 : Conduire un projet en faveur de l'emploi et du développement économique ;
- convention thématique n° 2 : Urbanisme – Habitat : développer la mixité sociale, l'intégration urbaine et la gestion urbaine de proximité ;
- convention thématique n° 3 : Assurer la cohésion sociale et la tranquillité publique (contrat local de sécurité) ;
- convention thématique n° 4 : Renforcer le système éducatif et mobiliser les jeunes et les familles ;
- convention thématique n° 5 : Développer la citoyenneté et la gestion sociale de proximité ;
- convention thématique n° 6 : Renforcer les politiques sociales et sanitaires.

Certains thèmes sont transversaux aux six orientations, comme notamment l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration et la lutte contre les discriminations.

La présente convention a donc pour objet de décliner territorialement sur le quartier Malakoff-Pré Gauchet les six orientations du contrat de ville.

Les règles de programmation annuelle des actions relevant du grand projet de ville sont celles de la programmation annuelle du contrat de ville.

CHAPITRE I UN TERRITOIRE DONT LE DIAGNOSTIC GUIDE LA CONCEPTION DU PROJET

ARTICLE 3 - LE TERRITOIRE

Le périmètre retenu obéit à un principe de politique urbaine qui consiste à traiter les difficultés sociales des quartiers prioritaires en privilégiant leur insertion dans l'espace urbain environnant. Ce principe permet la constitution de véritables quartiers dans lesquels mixité des populations et complémentarité des fonctions favorisent la cohésion sociale.

Le périmètre du grand projet de ville de Malakoff-Pré Gauchet comprend donc plusieurs composantes :

- la cité Malakoff, grand ensemble HLM de 1642 logements et 4161 habitants, classée zone urbaine sensible, qui est au cœur de l'enjeu de cohésion urbaine et sociale. Les crédits spécifiques du ministère de la ville sont en principe réservés aux actions portant sur ce grand ensemble ;
- le quartier du « Vieux Malakoff » (309 logements et 630 habitants), composé pour l'essentiel de pavillons et de petits immeubles privés ;
- le secteur du Pré Gauchet, totalement inhabité, regroupe des activités économiques, et se compose d'espaces vacants destinés initialement au prolongement de l'autoroute aujourd'hui abandonné. Ce secteur coupe la cité Malakoff du reste de la ville ;
- le secteur de « La Roche », à l'est, comprend également des activités, des espaces vacants et un parc urbain.

ARTICLE 4 – DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS

Les éléments de diagnostic et les orientations formulés dans la présente convention résultent des acquis de dix ans de politique de la ville mise en œuvre sur le quartier.

Cet acquis a été enrichi par les travaux d'analyse plus récents menés dans le cadre de la candidature au grand projet de ville puis au sein de l'équipe projet qui a élaboré des notes d'orientation thématiques.

En cohérence avec l'intégration du grand projet de ville Malakoff-Pré Gauchet dans le contrat de ville de l'agglomération nantaise, le diagnostic est présenté sous forme résumée en six rubriques correspondant chacune à une convention thématique du contrat de ville.

· Un taux de chômage élevé, des commerces de proximité fragilisés mais de réelles potentialités de développement

Le taux de **chômage** du quartier d'habitat social est estimé à 25 %. En outre, près d'un actif sur deux est inscrit à l'ANPE. Ce chômage frappe une population active composée très majoritairement d'ouvriers et d'employés. Les personnes de nationalité étrangère, estimées à 20% de la population du quartier, ou issues de l'immigration, constituent une proportion significative de cette population.

Le développement de l'accès à l'emploi est donc une orientation forte du grand projet de ville. L'analyse des situations individuelles devra favoriser la mise en œuvre des dispositifs publics de retour à l'emploi avec une obligation de résultat. Telle est la mission de l'équipe emploi-insertion qui sera opérationnelle à partir de septembre 2001.

Les commerces de proximité desservent une population au pouvoir d'achat modeste. Ils ne bénéficient pas de l'apport d'une clientèle extérieure au quartier, en raison de la faible visibilité du centre commercial et d'un accès difficile. Le Fonds de revitalisation économique, parmi d'autres dispositifs, sera sollicité pour insuffler aux activités commerciales et artisanales de proximité un nouveau dynamisme.

La proximité de la gare TGV et d'entreprises en mutation, ainsi que la création récente d'une zone d'activité, témoignent cependant de réelles potentialités de développement économique du site. Le développement d'activités tertiaires en liaison avec une recomposition urbaine du territoire concerné afin de réduire la coupure entre le secteur d'habitat social et les zones d'activités seront pris en compte dans le projet urbain.

· **Une zone d'habitat peu attractive et enclavée mais des atouts liés à son emplacement**

La totalité des logements sociaux appartient à un seul bailleur social, Nantes Habitat. La faible attractivité du quartier entraîne, par effet de discrimination sur le marché du logement, la concentration de populations en difficulté sociale. Par exemple, le nombre de ménages allocataires du RMI est passé de 290 à 370 en 2 ans. Le taux élevé de logements de grande taille favorise également la concentration de certaines difficultés. Il en résulte une forte rotation des locataires.

Ce constat milite en faveur d'une requalification du patrimoine immobilier et de l'espace public. Les actions de démolition-reconstruction, la diversification des bailleurs et des statuts d'occupation, une gestion urbaine de proximité renouvelée, pourront être mobilisées à cet effet. La mise en œuvre de cette orientation nécessite de développer, par compensation, à l'échelle de l'agglomération, dans le respect du principe de mixité sociale, une offre de logements locatifs au service de parcours résidentiels diversifiés.

L'enclavement du quartier d'habitat social lié à la présence des cours d'eau, des nombreuses voies ferrées et du trafic automobile sur le boulevard de Sarrebruck le long de la Loire (40 000 véhicules par jour) pose un défi majeur en terme d'intégration urbaine du quartier à la ville et à l'ensemble de l'agglomération. Le franchissement de ces obstacles, ou leur réduction, requièrent des ouvrages techniquement complexes ou des travaux de grande ampleur.

Le désenclavement du quartier est par conséquent une priorité forte du grand projet de ville qui sollicitera des financements conséquents.

Le désenclavement repose également sur le développement d'une offre renouvelée de transports publics, essentielle pour les personnes à faibles ressources souvent pénalisées par une plus faible mobilité. A cet égard, les projets ou les réflexions en cours sur les transports publics devront répondre aux besoins des habitants du quartier, qu'il s'agisse par exemple du pôle d'échange multimodal voyageur de la gare SNCF, de la réutilisation de l'étoile ferroviaire pour les déplacements internes à l'agglomération ou du renforcement du réseau des transports en commun.

Le quartier bénéficie, en regard de ces handicaps, d'un atout fort lié à sa situation en bordure de la Loire. En outre, il existe à l'intérieur du réseau ferré une zone inondable pratiquement inaccessible et récemment classée en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Les friches urbaines qui bordent la cité d'habitat social, vastes terrains vacants ou sous-utilisés, constituent dans la situation actuelle un handicap pour le quartier mais sont des réserves foncières de fait.

Le projet urbain en cours de définition devra valoriser ces atouts. Il s'agit d'un des enjeux majeurs du grand projet de ville.

En matière d'urbanisme et d'habitat, le quartier présente donc un ensemble de handicaps dont la résolution passe par des interventions urbaines lourdes mais aussi par la mise au point d'un grand projet capable d'intégrer de façon cohérente les réponses urbaines et sociales.

A cet effet, la solidarité d'agglomération sera mise en œuvre, notamment dans le cadre du programme local de l'habitat.

· **Une tranquillité publique à affermir**

Le sentiment d'insécurité, plus fort dans les quartiers d'habitat social que dans le reste de la ville, a plusieurs sources. La forme urbaine contribue à l'image négative du quartier et constitue un contexte défavorable. Les incivilités et les conflits de voisinage sont très présents. La pratique de rassemblements de jeunes est mal ressentie par les habitants. Des enfants, de plus en plus jeunes, sont à l'origine de petites dégradations.

Le grand projet de ville pourrait permettre de consolider, dans le cadre du contrat local de sécurité, les réponses données à ces phénomènes, en conjuguant autorité, dialogue et action éducative. Le service des correspondants de nuit, l'action de l'équipe de prévention, la cellule de régulation, sont, à titre d'exemple, des dispositifs dont les moyens pourraient être, en tant que de besoin, renforcés ou réorientés.

· **Un système éducatif conforté au service de familles mieux soutenues**

Malakoff a une population jeune (38 % de la population a moins de 20 ans), peu diplômée (un quart de la population de plus de 15 ans n'a aucun diplôme alors que le taux est de 11% pour l'ensemble de la commune de Nantes) et marquée par l'importance du nombre de familles monoparentales (27 % des ménages). Le quartier est classé en zone d'éducation prioritaire. Le système scolaire est présent à travers trois écoles maternelles, deux écoles primaires et le collège Georges de la Tour.

Le collège, en raison d'un phénomène de fuite de la carte scolaire, est marqué par une ségrégation sociale forte. L'absence de mixité sociale illustre que l'enclavement social vient s'ajouter à l'enclavement urbain de l'établissement scolaire. Le devenir du bâtiment lui-même, de type « Pailleron », fait l'objet de réflexions.

Ce contexte est propice à des manifestations de rejet de l'autorité à l'égard du corps enseignant qui émanent d'une minorité très significative d'adolescents et perturbent sérieusement le fonctionnement du collège.

La relégitimation du rôle éducatif et intégrateur de l'école aux yeux de l'ensemble de la population du quartier requiert un partenariat renouvelé et approfondi de l'institution scolaire avec les familles et avec les élèves. Peuvent être mobilisés en ce sens, à titre d'exemples, le contrat éducatif local de la ville de Nantes, les accueils parents-enfants, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté du collège, les soutiens aux initiatives d'accompagnement scolaire menées par le secteur associatif.

Le renforcement de la fonction parentale est, dans ce contexte, une priorité de premier plan des partenaires du grand projet de ville qui s'engagent à soutenir et au besoin à développer les initiatives dans ce domaine. L'aménagement de lieux destinés à retrouver ou à consolider les solidarités familiales ou de voisinage est également envisagé.

En dernier lieu, les réflexions relatives au devenir du collège doivent articuler les préoccupations d'ordre urbanistique avec la recherche d'une ambition forte en matière éducative.

· **Une action sociale de proximité au service d'une citoyenneté réaffirmée**

La citoyenneté est une pratique. Elle s'exprime par la participation des citoyens à la décision publique et par l'investissement dans la vie associative.

Le constat d'un certain affaiblissement du tissu associatif milite en faveur d'un soutien à la création et au développement de la vie associative locale. A cette fin, la mobilisation des associations sportives et culturelles présentes sur le quartier ou implantées à proximité doit être recherchée.

La citoyenneté est également un état d'esprit. A cet effet, l'action de proximité en matière culturelle ou sportive revêt un intérêt particulier. Or le désintérêt constaté de la part d'une partie de la jeunesse du quartier à l'égard de certaines pratiques d'animation socio-culturelle conduit à poser la nécessité d'une action ambitieuse dans ces domaines.

Le grand projet de ville se traduira par la mise en œuvre ou par le soutien par les parties signataires d'initiatives fortes en matière culturelle et sportive dans le cadre du contrat de ville, du dispositif villes-vie-vacances et de leurs politiques de droit commun. Les jeunes, les femmes et les populations immigrées ou d'origine immigrée feront l'objet d'une attention particulière, tout en privilégiant la recherche d'une mixité sociale des publics afin de conforter la cohésion sociale du quartier.

L'implantation de nouveaux équipements destinés aux rencontres entre habitants, aux associations et aux activités culturelles ou sportives fera l'objet d'une réflexion attentive.

· Des actions sociales et de santé publique développées en direction des populations en difficulté

L'éducation à la santé et la prévention précoce de l'échec scolaire et social par la prise en charge des enfants présentant des troubles du comportement et de la relation sociale seront privilégiées.

Le traitement des situations individuelles de souffrance sociale ou psychique grave fera l'objet d'une attention particulière susceptible de déboucher sur la mise en place d'un dispositif innovant.

L'accueil des personnes en situation de détresse, notamment des femmes confrontées à des difficultés particulières, constitue une autre orientation à retenir.

ARTICLE 5 L'ENJEU DU GRAND PROJET DE VILLE

Il ressort du diagnostic et des premières orientations exposées ci-dessus que le quartier subit un double enclavement.

L'enclavement géographique est immédiatement perceptible. Il est le fruit de l'histoire et de la morphologie du site avec ses voies ferrées et ses cours d'eau.

L'enclavement est aussi social, résultat d'une typologie d'habitat et d'un processus en spirale descendante qui entraîne le quartier vers le repli sur soi et l'aggravation de la situation économique des ménages.

L'enjeu du grand projet de ville va donc résider dans la capacité des pouvoirs publics à réintroduire le site de Malakoff – Pré Gauchet dans la dynamique de la ville et de l'agglomération nantaise en réduisant, dans une même démarche, les deux enclavements.

Pour réussir cette mutation le quartier bénéficie d'atouts réels. La très grande proximité de l'hypercentre et de centres névralgiques de l'agglomération peut permettre de valoriser une réserve foncière d'une dizaine d'hectares de terrains vacants sur le site du Pré Gauchet. Le site de la Loire est d'une réelle qualité.

La réalisation du grand projet de ville, va nécessiter des actions de désenclavement urbain en réalisant des interventions conséquentes sur les infrastructures. Ces actions ne sauraient suffire. Pour obtenir une réelle mixité sociale, il sera aussi nécessaire de créer des équipements ouverts à l'ensemble de la population, de réduire le poids du logement social dans le quartier et de développer une urbanisation nouvelle associant logements, activités et équipements.

Une telle ambition ne pourra être satisfaite que dans la cohérence d'un projet global, urbain et social, organisant le territoire de Malakoff et du Pré Gauchet et le raccordant au reste de la ville.

Une telle ambition ne pourra également être satisfaite qu'en s'appuyant sur la solidarité de l'agglomération et de ses partenaires pour en porter la charge financière et assurer une meilleure mixité de l'habitat sur l'ensemble du territoire.

ARTICLE 6 – LA MISE AU POINT DU GRAND PROJET DE VILLE

La mise au point du grand projet de ville requiert des études complémentaires afin d'affiner les d'orientations stratégiques présentées à l'article 4.

A cette fin, les signataires de la présente convention ont décidé, dans le cadre du dispositif de pilotage du grand projet de ville, d'engager un travail de réflexion à travers plusieurs démarches.

- Un marché d'étude de définition passé en septembre 2000 avec trois équipes de concepteurs a pour objet la mise au point d'une programmation urbaine générale sur le périmètre du grand projet de ville. Il aboutira au choix du maître d'œuvre en octobre 2001.
- Une étude sur la perception et les pratiques du quartier par les habitants est engagée afin de déterminer les points d'intervention prioritaires pour la revalorisation du quartier.
- Une étude sur la stratégie de renouvellement de l'habitat doit préciser l'ampleur des transformations du logement social sur le site du grand projet de ville et les mesures d'accompagnement à envisager sur l'ensemble du parc de logement social dans le reste de l'agglomération.
- Une étude sur la cohérence des politiques publiques doit aider les services publics du quartier à préciser leurs objectifs et leurs moyens.
- Une réflexion est engagée par la ville de Nantes sur les équipements qu'elle gère avec pour ambition d'adapter sa stratégie de gestion patrimoniale aux objectifs du projet social.
- Une étude sur le devenir du collège peut être l'occasion d'une réflexion plus globale sur la stratégie éducative à mettre en œuvre à l'échelle du quartier.

Le portage juridique des études et leurs financements sont détaillés dans le tableau joint en annexe. Ils sont assurés par l'Etat (FEDER, crédits des ministères de la ville et de l'équipement), par la communauté urbaine, par le Conseil général, par Nantes Habitat et par la Caisse des dépôts et des consignations.

Ces études permettront d'affiner les orientations stratégiques qui seront validées par le comité de pilotage au début de l'automne 2001.

Sur cette base, le projet global sera finalisé à la fin de l'année 2001.

CHAPITRE II LA MISE EN ŒUVRE DU GRAND PROJET DE VILLE

La réussite du grand projet de ville repose sur un pilotage politique volontariste, sur la participation effective des habitants et sur l'implication forte des services publics du quartier.

ARTICLE 7 – LES INSTANCES DE CONDUITE DU PROJET

Le dispositif de conduite est un élément essentiel de réussite du grand projet de ville. Il permet la mise en œuvre du partenariat et assure la circulation de l'information entre tous les partenaires.

Ce dispositif est approuvé et partagé par tous les partenaires qui s'engagent à y participer et à mobiliser leurs services en tant que de besoin. Il est constitué d'un comité de pilotage, d'un comité technique, et d'une équipe projet animée par le directeur de projet.

· **Le comité de pilotage**

Un comité de pilotage est constitué pour la conduite générale du grand projet de ville. Sur proposition du comité technique, il définit les orientations générales et prend les décisions importantes.

Il est constitué du préfet, du président du Conseil régional, du président du Conseil général, du président de la communauté urbaine, du maire de Nantes et de la Déléguée régionale du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, ou de leurs représentants. Sont membres associés et assistent aux réunions du comité de pilotage Nantes Habitat, RFF, la SNCF et la Caisse des dépôts et consignations. Le secrétariat est assuré par la préfecture.

Le comité de pilotage se réunit aussi souvent que nécessaire.

· **Le comité technique**

Un comité technique est institué afin de préparer les décisions du comité de pilotage et en assurer l'exécution. Il est constitué du sous-préfet chargé de la politique de la ville, de la déléguée régionale du Fonds d'action sociale et des directeurs généraux des services des institutions signataires, ou de leurs représentants.

Les services de l'Etat et des collectivités locales, ainsi que les organismes partenaires (Nantes Habitat, RFF, SNCF, CDC) peuvent être associés au comité technique.

La préparation de ses travaux est assurée par le directeur de projet. Le secrétariat est assuré par la préfecture. Le comité se réunit tous les deux mois.

· **Les instances de projet**

Un directeur de projet a été recruté par la communauté urbaine de Nantes pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du grand projet de ville. Celui-ci, en concertation étroite avec le sous-préfet chargé de la politique de la ville assisté du délégué de l'Etat sur le quartier Malakoff, a pour mission de faire émerger une vision convergente des décideurs sur l'évolution du territoire concerné, de réunir les conditions d'une mobilisation des acteurs, d'élaborer les projets et leur ingénierie opérationnelle et de veiller à la continuité du projet dans la durée.

Une équipe projet a été créée pour assurer l'ingénierie spécifique du grand projet de ville. Elle est constituée des cadres qui, au sein des institutions signataires ou partenaires, mettent en œuvre la politique de la ville ou coordonnent les actions sur le site.

L'équipe projet, cheville ouvrière du grand projet de ville, est le lieu privilégié du travail partenarial. Elle a en charge la mise en cohérence des propositions d'action.

L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale présente sur le quartier et pilotée par son chef de projet est chargée de la coordination des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions programmées. A ce titre elle travaille en liaison étroite avec le directeur de projet et le délégué de l'Etat sur le quartier.

ARTICLE 8 - LA PARTICIPATION DES HABITANTS

La réussite du grand projet de ville repose sur la participation des quatre mille habitants qui vivent sur le territoire concerné. Cette concertation permet aux instances de pilotage et aux maîtres d'ouvrage d'élaborer leurs projets au plus près des attentes des habitants.

La ville de Nantes a mis en place depuis six ans des comités consultatifs de quartier. Dans un souci de mixité sociale, le quartier de Malakoff est rattaché dans ce cadre au quartier voisin de Saint Donatien. L'animation de ce comité est assurée par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Les habitants sont associés de manière étroite et permanente à l'ensemble du projet, dès sa phase de conception. Cette association s'effectue dans le cadre général des comités consultatifs de quartier. Des groupes de travail sont déjà constitués sur les différentes thématiques du contrat de ville. Ces groupes sont associés aux différentes étapes du projet de définition de la programmation urbaine. Ils ont apporté leur contribution à l'élaboration des notes thématiques d'orientation et sont appelés à suivre toutes les étapes du projet.

A chaque étape clef du projet (définition des orientations, mise au point du projet global, élaboration des projets particuliers), les partenaires conviennent avec la ville de Nantes des modalités les plus appropriées pour associer l'ensemble des habitants (expositions, réunions avec les habitants, recours aux médias, par exemple).

ARTICLE 9 – L'ACTION DES SERVICES PUBLICS

La mobilisation et l'adhésion des agents des services publics sont des conditions essentielles de la mise en œuvre du grand projet de ville et de son efficacité. Cela exige, d'une part, qu'au sein de chaque institution, la volonté de s'inscrire comme acteur de la mise en œuvre des orientations et des programmes du grand projet de ville soit fortement exprimée et partagée à tous les niveaux : cadres dirigeants, cadres intermédiaires, agents de terrain.

Cela exige, d'autre part, que chaque service public s'interroge et élabore des propositions quant à son adaptation face aux attentes du public et face aux mutations sociales constatées sur le quartier, que ce soit dans le champ de l'emploi, de la sécurité, des transports, de la gestion urbaine et sociale de proximité, de l'éducation et du social.

La mobilisation et l'implication des services publics dans des instances de travail sur Malakoff sont déjà engagées et les cadres des institutions ont participé, par leurs présence dans l'équipe projet, à l'élaboration de propositions thématiques.

Il est nécessaire de consolider et développer cette coopération inter-institutionnelle. Des actions de formation et une réflexion dans la perspective de concevoir puis mettre en œuvre un projet de service public de quartier seront entreprises.

Les signataires s'engagent à favoriser la participation de leurs agents à la mise en œuvre du grand projet de ville, en fonction de leurs compétences sur les champs qui leurs sont propres, mais aussi dans une logique de décloisonnement institutionnel pour favoriser les mises en réseau indispensables à l'efficacité de l'action publique.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le coût indicatif figurant au dossier de candidature s'élève à 254 millions de francs. Le coût réel du programme urbain et social ne sera connu qu'avec la mise au point du projet avant la fin de l'année 2001.

Les parties signataires s'engagent à signer un avenant financier à la présente convention avant le 31 mars 2002.

Les parties signataires s'engagent à signer chaque année un plan d'action annuel. Ce plan précise l'identité des responsables ou des maîtres d'ouvrage, le montant des actions programmées, les financements apportés à chaque action par les parties signataires et par les partenaires associés.

Le périmètre du GPV Malakoff –Pré Gauchet étant inscrit dans le zonage « objectif 2 », les fonds européens seront sollicités en tant que de besoin.

Les engagements des partenaires sont aujourd'hui les suivants :

L'Etat contribuera au financement du projet par :

- les crédits de droit commun des différents ministères ;
- les crédits du ministère de la ville inscrits au contrat de ville ;
- une enveloppe de 80 millions de francs de crédits spécifiques du ministère de la ville réservée pour le grand projet de ville Malakoff – Pré Gauchet. Il s'agit d'une enveloppe d'objectif qui sera susceptible d'être ajustée, en particulier lors de l'examen de l'état d'avancement du projet qui devra être réalisé fin 2003. Cette enveloppe sera répartie à 80 % environ en crédits d'investissement et 20 % en crédits de fonctionnement.

La **communauté urbaine** de Nantes s'engage à assurer :

- le portage de la direction de projet et des études nécessaires à l'élaboration du projet en partenariat avec les autres parties signataires ;
- la maîtrise d'ouvrage des opérations d'infrastructures et d'espace public ;
- une participation aux opérations de renouvellement de l'habitat.

La **ville de Nantes** s'engage à assurer :

- le portage de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, cofinancée par l'Etat ;
- la mise en œuvre du dispositif de concertation et de communication avec les habitants ;
- la maîtrise d'ouvrage des équipements de quartier qui sont dans son champ de compétence.

Le Conseil Général intervient au titre de ses compétences et s'implique dans le grand projet de ville notamment :

- en favorisant les projets de prévention de la délinquance, d'insertion sociale et professionnelle, les actions en direction des enfants, des jeunes et des familles, les actions de santé publique et les actions en direction des personnes âgées ;
- en portant les études sur le devenir du collège Georges de la Tour et la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants.

Le Conseil régional des Pays de la Loire s'est engagé dans le cadre de la convention cadre du contrat de ville. En application de cette convention, il signera des conventions particulières sur la thématique de requalification urbaine pour laquelle il affecte 98 millions de francs pour l'ensemble des sites de la région sur la période 2000-2006, sans préjudice de ses interventions relevant des autres programmes d'action.

Le Fonds d'action sociale entend favoriser l'insertion sociale et professionnelle des populations immigrées. A ce titre, il sera présent dans les différentes instances de travail du grand projet de ville et contribuera financièrement de manière transversale aux actions concourant à la réalisation de sa mission.

Les partenaires non-signataires seront sollicités pour signer en tant que de besoin des conventions spécifiques à l'occasion de la mise en œuvre des projets.

ARTICLE 11 – EVALUATION

Les signataires de la présente convention territoriale ont convenu de la nécessité de pouvoir, à tout moment, réorienter les priorités et donc les financements en fonction de l'évaluation des bilans d'action et du contexte dans lequel ils s'inscrivent.

Pour cette raison, une évaluation continue est prévue. Dans le cadre de l'étude sur la cohérence des politiques publiques, des indicateurs seront identifiés pour évaluer les effets de chaque politique publique.

ARTICLE 12 – REVISION DE LA CONVENTION

La présente convention est susceptible d'évoluer pendant la durée du grand projet de ville. Le comité de pilotage pourra décider d'élaborer tout avenant à la convention en tant que de besoin.

Fait en six exemplaires originaux
Le

**Le Préfet de la Région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique**

**Le Président de la communauté urbaine
de Nantes**

Michel BLANGY

Jean-Marc AYRAULT

Le Président du Conseil régional

Le Maire de la Ville de Nantes

François FILLON

Jean-Marc AYRAULT

Le Président du Conseil général

**Le Directeur du Fonds d'action sociale
et par délégation, la Déléguée régionale**

André TRILLARD

Marie-France FLAHAULT

GRAND PROJET DE VILLE

Financement prévisionnel des études à la date de signature de la convention

ETUDES	MONTANTS TTC		MONTANTS HT										Commentaires	
	TOTAL TTC		TOTAL HT	ETAT		Communauté Urbaine		Caisse des dépôts & consignations		FEDER		AUTRES		
	Francs	Euros		%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%		montant
Projet urbain														
Etudes de définition	1 200 000 F	182 939 €	152 959 €	20%	30 592 €	20%	30 592 €	30%	45 888 €	30%	45 888 €			{ provision
Mise au point du projet	655 957 F	100 000 €	83 612 €	20%	16 722 €	20%	16 722 €	20%	16 722 €	40%	33 445 €			
Enquête sur la perception et les pratiques du quartier par les habitants	400 134 F	61 000 €	51 003 €	20%	10 201 €	20%	10 201 €	20%	10 201 €	40%	20 401 €			
Etude relative aux stratégies de renouvellement de l'habitat	616 600 F	94 000 €	78 595 €	25%	19 649 €	25%	19 649 €	25%	19 649 €			25%	19 649 €	{ Etat : Ministère Equipement Autre : Nantes Habitat
Etude relative à la cohérence des politiques publiques (estimation)	347 657 F	53 000 €	44 314 €	20%	8 863 €	20%	8 863 €	20%	8 863 €	40%	17 726 €			
Etude sur le devenir du Collège Georges de la Tour	167 440 F	25 526 €	21 343 €									100%	21 343 €	Département
Etude sur l'évolution des équipements publics	203 347 F	31 000 €	25 920 €	20%	5 184 €							80%	20 736 €	Ville de Nantes

0 monnaie du marché ou de l'estimation